

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE



7 ZA de Ty Névez - POUILLOT

29 150 CHATEAULIN

Tél : 02 98 47 62 47

e-mail : sserre@foot29.fff.fr
secretariat@foot29.fff.fr

site internet : <https://foot29.fff.fr>

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES



Saison 2023 – 2024

Sommaire

- 4 - La C.D.A saison 2023-2024
- 7 - Désignations - Instructions
- 8 - Règlement intérieur de la CDA
- 15 - Calendrier général de la saison 2023-2024
- 17 - Conduite à tenir
- 18 - L'avant match de l'Arbitre
- 19 - L'Arbitre a des droits mais aussi des devoirs
- 20 - Le règlement de l'exclusion temporaire
- 22 - Motifs avertissements et exclusions
- 23 - Elaboration d'un rapport
- 25 - Indemnités d'équipement et de déplacement
- 30 - Bureau de l'UNAF Finistère 2020 - 2024
- 31 - L'Arbitre
- 33 - Le brassard de délégué
- 34 - Agression - conduite à tenir



Membres de la C.D.A



PRESIDENT

Denis RANNOU

☎ 06 89 60 38 75

☎ 02 98 47 39 28



SECRETAIRE

Michel PONDAVEN

☎ 06 70 63 52 54



SECRETAIRE ADJOINT

J. Marc GALLON

☎ 06 68 84 96 88

☎ 02 98 87 89 08



Représentant des Arbitres au sein du Comité Directeur

Joseph STEPHAN

☎ 06 08 17 05 98



Représentant du Comité Directeur

Jean-Yves LE DROFF

☎ 06 70 30 51 83



VICE PRESIDENT

Responsable Séniors

Dominique BIALGUES

☎ 06 65 31 10 85



VICE PRESIDENT

Responsable Jeunes

Sylvain RANNOU

☎ 06 62 88 24 85

☎ 02 98 02 02 20



VICE PRESIDENT

Responsable Formations

Laurent QUERE

☎ 06 95 29 50 34



VICE PRESIDENT

Responsable Féminines

Patrice THOMAS

☎ 06 72 52 36 66



PRESIDENT de la SDPA

Didier PAUCHARD

☎ 06 77 13 05 73

☎ 02 98 46 09 50



RESP. OBSERVATIONS

Raymond SAGET

☎ 06 44 79 19 52

☎ 02 98 27 51 13



RESP. FOOT DIVERSIFIE

David LE CAPITAINE

☎ 06 77 21 04 64



REPRESENTANT EDUCAT.

Hervé HILY

☎ 07 88 62 11 53



MEMBRE EXTERIEUR

Gilles LE GOFF

☎ 06 11 30 51 69

Les Sections

FONCTIONS	Prénoms NOMS
Président	Denis RANNOU
Secrétaire	Michel PONDAVEN
Secrétaire Adjoint	Jean-Marc GALLON
Vice Président Resp. Formation	Laurent QUERE
Vice-Président Resp. Désignations Séniors	Dominique BIALGUES
Vice-Président Resp. Désignations Jeunes	Sylvain RANNOU
Représentant de l'arbitrage à la Section Promotion de l'Arbitrage	Didier PAUCHARD - Hervé BEAUGUION Jo STEPHAN - Gérard MIGNON - Denis RANNOU - Gilles LE GOFF - Dominique BIALGUES
Délégué CRA	Didier PAUCHARD - Hervé BEAUGUION Gérard MIGNON
Section Formation	Laurent QUERE - Pierre LE BRIS - Philippe DANIEL - Tony GOAER - Raymond SAGET - Didier PAUCHARD - Gérard MIGNON - Romain BENETEAU - Pierre LARVOR - Mathis RIENE - Gauthier MORVEZEN
Resp. Désignations Ligue Séniors	Hervé BEAUGUION
Resp. Désignations Ligue Jeunes	Didier PAUCHARD
Section Désignations Jeunes	<u>Secteur Nord</u> : Denis RANNOU - J. François MANACH - Laurent QUERE - Frank NONNENMACHER <u>Secteur Sud</u> : Sylvain RANNOU - Jean Marc GALLON - Gautier MORVEZEN - Romain BONDER
Section Désignations Séniors	<u>Secteur Nord</u> : Patrice THOMAS - Michel PONDAVEN - Dominique BIALGUES <u>Secteur Sud</u> : Jo STEPHAN - Patrick MOIGNE - Jean-Pierre SEZNEC
Section Féminines	Patrice THOMAS - Sylvie FLOCH
Suivi des Contrôles Séniors	Raymond SAGET - Dominique BIALGUES
Suivi des Contrôles Jeunes	Franck NONNENMACHER - Sylvain RANNOU
Lois du jeu & Réserves technique	Gérard MIGNON - Philippe DANIEL - Didier PAUCHARD
Représentant de l'arbitrage à la Commission de Discipline	Patrice THOMAS
Représentant de l'arbitrage à la Commission de Discipline (Suppléant)	Pierre LE BRIS
Responsable Foot Diversifié	David LE CAPITAINE - Gérard MIGNON - André LE GUEN
Représentant de l'arbitrage à la Commission des Statuts	Jo STEPHAN - Michel PONDAVEN Didier PAUCHARD - Jean Pierre SEZNEC
Représentant de l'arbitrage à la Commission d'Appel	Hervé BEAUGUION



Désignations



VOIR LES INFOS CDA SUR LE SITE DU DISTRICT TOUS LES MARDIS

Adresse site : <http://foot29.fff.fr>

RAPPEL : Contrôle obligatoire de l'identité des joueurs avant la rencontre, avec les licences et la feuille de match

Toutes les désignations sont établies au District par la commission. Le courrier concernant la CDA doit être adressé au **DISTRICT** et copie aux responsables jeunes et /ou seniors

INDISPONIBILITES CONNUES :

- Sur votre compte désignation (my fff), vous pouvez désormais indiquer vos indisponibilités, **1 mois avant l'absence et le plus tôt possible pour les autres.**

-Il est malgré tout essentiel de prévenir aussi le responsable des désignations par e-mail.

DESISTEMENTS : TELEPHONER aux responsables des désignations et confirmer **par écrit au District**

Mail district : sserre@foot29.fff.fr

ABSENCE A UNE RENCONTRE ; Adresser un courrier au District ou à la Ligue avec une copie aux responsables des désignations dans les 24 heures. Mettre tout en œuvre pour prévenir le club recevant dans l'onglet « indispo ».

RAPPORTS : A adresser au District dans **les 24 heures**, suivant le format des rapports en vigueur (à télécharger sur le site internet du district) à : dtrepos@foot29.fff.fr
Vous pouvez également le faire directement sur votre espace « My FFF » dans l'onglet « mes rapports d'arbitrage ».

DEMANDE DE CONGES – REPRISE – DEMISSION - AFFILIATION

A adresser au District en respectant les modalités en vigueur, avec copie aux responsables de la CDA

Règlement intérieur de la C.D.A

Sommaire

Article 1	Nomination et composition de la Commission
Articles 2 à 13	Fonctionnement de la Commission
Article 14	Attributions de la Commission
Article 15	Recrutement – Examens
Article 16	Examen d’arbitre de District
Article 16 bis	Arbitre - joueur
Article 17	Les catégories d’arbitres
Article 18	Jeune Arbitre
Article 19	Classement des arbitres de District
Article 20	Promotion / Rétrogradation
Article 21	Candidatures à l’examen d’arbitre de Ligue 3
	1. <i>SELECTION DANS LES DISTRICTS</i>
	2. <i>CRITERES DE SELECTION</i>
	3. <i>NOMBRE DE CANDIDATS (GROUPE ESPOIRS)</i>
Article 21 Bis	Filière Assistant District
Article 22	Perfectionnement et Stages
Article 23	Condition d’exercice de la fonction d’arbitre
Annexe 1	Classement des arbitres de District (critères)

Mise à jour : 1er juillet 2023

**REGLEMENT INTERIEUR
DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ARBITRAGE
MISE A JOUR : 1^{er} JUILLET 2023**

Article 1

NOMINATION ET COMPOSITION

La C.D.A.et son Président sont nommés par le Comité de Direction du District pour la durée du mandat de ce dernier.

Elle doit être composée

- d'anciens arbitres,
- d'au moins un arbitre en activité
- d'un éducateur désigné par la Commission Technique Départementale
- d'un membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage.

Le Comité Directeur du District désigne l'un de ses membres pour le représenter auprès de la Commission ; il s'agit, en principe, du membre élu en qualité de représentant des arbitres.

Article 2

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission est composée d'un Bureau et de quatre sections chargées des secteurs d'activités suivants :

1. Lois du Jeu - Réserves techniques
2. Désignations - Contrôles
3. Formation - Examens - Stages
4. Jeunes arbitres.

Le Bureau, élu par les Membres de la Commission, comprend :

- . un Président
- . un Président délégué
- . un ou plusieurs Vice-présidents
- . un Secrétaire

Article 3

Toutes les fonctions à la Commission sont remplies bénévolement.

Article 4

En cas de démission ou de décès de l'un des Membres du Bureau, il est procédé par vote à son remplacement jusqu'à la fin de la saison.

Article 5

Le Président ou son représentant assiste de droit aux réunions du Comité Directeur du District avec voix consultative.

La CDA est représentée avec voix consultative :

- à la Commission Technique Départementale

La CDA est représentée avec voix délibérative :

- aux Commissions Départementales de Discipline et d'Appel..

Article 6

Le Bureau se réunit sur convocation du Président et prend toutes décisions dans le cadre des attributions dévolues à la Commission.

En cas d'urgence, délégation est donnée au Bureau pour prendre toutes décisions nécessaires.

Article 7

Tout membre de la Commission absent à trois séances consécutives ou non, sans raison valable, sera considéré comme démissionnaire.

Article 8

En l'absence du Président, les séances du Bureau sont présidées par le président délégué ou, à défaut, par un autre Vice-président.

Lors de la réunion d'une section et, en l'absence du responsable, la séance est présidée par le membre le plus ancien.

Article 9

Les décisions sont prises à la majorité des voix, exprimées par les Membres de la Commission présents, à l'exclusion de toutes autres personnes qui doivent se retirer au moment du vote.

Chaque Membre a droit à une voix et ne peut, en cas d'absence, se faire représenter par un autre Membre.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les sections se réunissent à la diligence de leur responsable, après accord du Président de C.D.A.

Article 10

Le Président assure la direction des débats. Il peut prononcer les rappels à l'ordre et suspendre ou lever la séance si les circonstances l'exigent. Toute résolution prise après une semblable décision du Président est nulle de plein droit.

Article 11

Chaque séance commence par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Les procès-verbaux sont archivés par le Secrétaire. Un état des effectifs (arrêts ou départs et arrivées) doit être mentionné à la fin de chaque PV. Toute observation ou modification d'un procès-verbal doit être consignée dans celui de la séance suivante. Chaque procès-verbal est communiqué dans les meilleurs délais au Comité Directeur du District, aux Membres de la Commission et à la C.R.A.

Article 12

La C.D.A. doit tenir constamment à jour un fichier des arbitres comportant, l'état civil - le club d'appartenance (avec les modifications éventuelles) - les dates et résultats d'examens et contrôles pratiques - les stages suivis - les classements successifs le nombre de rencontres dirigées chaque année - les sanctions - récompenses... et toutes décisions prises en réunion de Commission.

Article 13

Les frais de tous ordres nécessités par le fonctionnement de la Commission sont à la charge du District.

Article 14

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION

La C.D.A. se doit d'aider la C.R.A. dans le rôle qui lui est dévolu.

Elle a pour principales attributions :

- A) de veiller à la stricte application des Lois du Jeu dans les conditions fixées à l'article 121 des Règlements Généraux de la Fédération.
 - B) de juger en première instance les réclamations ayant trait à l'interprétation des Lois du Jeu lors des rencontres organisées directement par le District. A ce sujet, elle pourra, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire, entendre les parties concernées.
 - C) de mettre en place l'école d'arbitrage chaque année et de faire passer les examens pour assurer l'effectif nécessaire d'arbitres ; elle propose au Comité Directeur les nominations au titre d'arbitre de District.
 - D) d'organiser des stages d'arbitres et des réunions sur l'arbitrage.
 - E) de désigner les arbitres et arbitres assistants pour les rencontres organisées par le District et pour toutes celles pour lesquelles elle aura reçu délégation de la C.R.A.
 - F) d'assurer les observations des arbitres. La Commission peut toutefois déléguer certains de ses pouvoirs à d'anciens arbitres, des arbitres de Ligue ou de la Fédération. A cette fin, elle soumet au Comité Directeur, la liste de ces contrôleurs, pour approbation.
 - G) de proposer chaque année à la C.R.A., la liste des arbitres aptes à tenter l'examen d'arbitre de Ligue, en fonction de l'effectif fixé par cette Commission.
- De prendre contre un arbitre, toutes sanctions rendues nécessaires par son comportement. I) de proposer au Comité Directeur du District, en vue de l'attribution de l'honorariat, les arbitres de District remplissant les conditions fixées au R.I / C.R.A.

Article 15

RECRUTEMENT - EXAMENS

La C.D.A. doit mettre en place et assurer aux candidats, **une formation théorique et une formation pratique adaptés** au contenu des différents examens.

Les modalités de fonctionnement sont fixées par la C.R.A., en accord avec les Présidents de C.D.A.

Article 16

EXAMEN D'ARBITRE DE DISTRICT

La C.D.A. doit organiser **deux sessions d'examen d'arbitre de District par saison**.

En outre des examens peuvent être organisés par la CRA dans les mêmes conditions.

Une formation théorique et une formation pratique seront assurées avant chaque examen pratique sur le terrain.

Le contenu de l'examen théorique sera validé par la C.R.A. (section Formation Examens Stages) au moins 3 semaines avant la date fixée et sera transmis aux Présidents de C.D.A.

Cet examen est identique pour tous les candidats et se déroule dans chaque District le même jour et à la même heure.

Les Présidents de C.D.A. ont la charge de préparer le déroulement de cet examen.

Conditions

La candidature à la fonction d'arbitre doit intervenir par l'intermédiaire d'un club ou de façon individuelle.

Le candidat doit être âgé de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les candidats âgés de 13 ou 14 ans seront obligatoirement classés et suivis comme TRES JEUNES ARBITRES.

Documents à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre manuscrite signée du candidat et du Président du club (+ cachet)
- Une copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille,
- Une (1) photo d'identité,
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'arbitrage,
- Une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans.
- Un droit d'inscription (défini chaque saison par le COMITE DE DIRECTION DE LIGUE).

La demande doit être adressée uniquement par les clubs via portail club..

Formation et déroulement de l'examen théorique et pratique

La formation aux épreuves vidéo et théorique puis à des tests administratifs prépare le candidat à l'examen théorique d'arbitre de District.

Les résultats seront validés par la C.D.A. Une formation pratique sera assurée pour les candidats admis ; par la suite il sera désigné pour arbitrer son premier match et effectuer son examen pratique sur le terrain.

I - L'EXAMEN THEORIQUE D'ARBITRE DE DISTRICT

Cet examen est fourni par la CRA et il est intégré à la Formation Initiale préalablement dictée par la DTA.

II - L'EXAMEN PRATIQUE

- **Le candidat arbitre âgé de plus de 20 ans** admis à l'examen théorique et qui a satisfait à la formation pratique passe UN EXAMEN PRATIQUE SUR UN MATCH DU CHAMPIONNAT SENIORS de D3.

Dans le cas d'un échec un second et dernier examen pratique lui sera proposé. Il sera examiné par un membre de la CDA.

Le candidat qui a réussi son examen pratique est proposé par la C.D.A. au Comité de Direction du District pour être nommé :

« ARBITRE DE DISTRICT ». Il est classé D3.

- Pour le candidat arbitre âgé de moins de 18 ans

L'EXAMEN PRATIQUE se passe sur UNE RENCONTRE CORRESPONDANT AUX CATEGORIES DES JEUNES.

Le candidat doit, pour être admis, obtenir une appréciation générale sur sa prestation « APTE » ou « INAPTE » sans notation. Une appréciation « INAPTE » ajourne le candidat.

Dans le cas d'un échec un deuxième examen est proposé. Il sera examiné par un membre de la CDA.

Le jeune candidat qui a réussi son examen pratique est proposé par la CDA au Comité de Direction du District pour être nommé : « JEUNE ARBITRE DE DISTRICT »

Article 16 bis

ARBITRE – JOUEUR

Un arbitre de District âgé d'au moins 15 ans peut continuer à jouer dans le club de son choix et ce pendant une durée maximale de 2 saisons (comprenant celle où il passe l'examen) et ce, sans restriction d'âge. Pendant ces 2 saisons il couvre son club pour 1 unité s'il répond au minimum à 11 désignations sur des matches de championnat. Il se devra de faire part à sa CDA de toutes ses dates d'indisponibilités. Après cette période de 2 saisons il devra effectuer 22 matches pour couvrir son club pour une unité. S'il n'effectue pas ses 22 matches mais en fait au moins 11 de championnat il comptera pour une demi-unité.

Il est bien évident qu'un arbitre âgé de 13 ou 14 ans peut pratiquer comme joueur.

Article 17

Les catégories d'arbitres

Les arbitres sont répartis en huit catégories :

- arbitre et arbitre-assistant de la Fédération,
- arbitre Elite Régionale,
- arbitre et arbitre-assistant de Ligue,
- arbitre de District et, le cas échéant, arbitre-assistant de District,
- arbitre Futsal,
- arbitre Beach-Soccer,
- arbitre de club,
- arbitre-assistant de club.

Ces deux derniers sont des licenciés majeurs ayant suivi une formation à l'arbitrage validée par une autorisation d'arbitrer son club. Ils ont priorité pour arbitrer des rencontres de leur club en cas d'absence d'arbitre désigné. Tout arbitre de club peut être candidat au titre d'arbitre officiel de district.

Les arbitres accèdent à ces catégories après avoir satisfait aux examens et observations prévus à cet effet, sur proposition des Commissions de l'Arbitrage.

L'appartenance à une catégorie n'implique pas pour autant le droit absolu à la désignation pour diriger des rencontres dans cette catégorie.

Article 18

JEUNE ARBITRE

- Est « Jeune Arbitre » tout arbitre âgé de 15 à 22 ans au 1^{er} janvier de la saison.
- Est « Très Jeune Arbitre » tout arbitre âgé de 13 ou 14 ans au 1^{er} janvier de la saison, ayant satisfait aux examens et contrôles réglementaires. Celui-ci doit fournir une autorisation parentale
- Les Jeunes Arbitres officient en principe sur des rencontres de compétitions de Jeunes mais sur avis des Commissions d'Arbitrage ils peuvent être désignés sur des rencontres de seniors sous réserve qu'ils aient atteint l'âge de 15 ans et comme Arbitre-Assistant.

Article 19

CLASSEMENT

Les arbitres sont classés en fin de saison par la C.D.A. dans leur catégorie respective :

- DISTRICT 1 : D1
- DISTRICT 2 : D2
- DISTRICT 3 : D3

- Arbitres Assistants D1 : Ceux-ci sont classés conformément à l'article 21 bis

- Arbitres Assistants D2 : Ceux-ci pour officier en R3 devront obligatoirement participer au stage départemental et aux épreuves théoriques et physiques.

Les Assistants ne répondant pas à ces critères seront classés AAD3

En fonction :

1) **des contrôles pratiques** (contrôles terrains : annexe 1)

Note moyenne sur 20 des contrôles effectués sur le terrain : coefficient 20

2) **de la notation obtenue dans les différents critères :**

3) **d'un minimum à obtenir pour chaque critère**

- questionnaire du contrôle des connaissances : 15 points sur 50 points étant le minimum pour être maintenu en D1 et 20 points sur 50 étant le minimum pour accéder à la D1

- test physique (annexe 1 du RI de la CDA). Pour accéder ou se maintenir en D1, la performance indiquée dans le tableau doit être réalisée

NOTA : STAGES ET REUNIONS

Absence non excusée à une réunion obligatoire : - 5 points.

Absence non excusée à tout le stage : - 10 points.

Critères	Total points	% de la notation
A - CONTRÔLES	400	80
B - QUESTIONNAIRE	50	10
C - TEST PHYSIQUE	15	3
D - ASSIDUITÉ	10	2
E - ADMINISTRATIF/ STAGES ET RÉUNIONS	25	5
TOTAL	500	100

Article 20

PROMOTION

La promotion intervient en fonction du classement établi par la C.D.A. en fin de saison :

- D1 pour les arbitres classés District 2,
- D2 pour les arbitres classés District 3.

La préparation LIGUE s'effectue à partir d'une sélection des candidats qui est obtenue suite au classement des arbitres District 1. Ils doivent appartenir au **groupe Espoirs**. La formation est progressive de manière à retenir un nombre maximum de candidats. Ce nombre est déterminé pour chacun des Districts par la CRA.

RETROGRADATION

L'arbitre classé D1 ou D2 absent au Stage Départemental 2 années consécutives sera automatiquement rétrogradé d'une division.

Chaque saison, sur les seuls critères de classement, un nombre minimum de descentes est fixé à : 1

Article 21

CANDIDATURES A L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE

En vue de proposer des candidats à " L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE ", chaque CDA devra établir une liste des candidatures (pré-imprimé LBF

1) **SELECTION DANS LES DISTRICTS :**

Tout arbitre de District appartenant au GROUPE ESPOIRS qui remplit les conditions définies par la CRA et après avoir participé aux formations dispensées dans son District sera sélectionné en fonction de ses aptitudes reconnues par sa C.D.A.

2) **CRITERES DE SELECTION :**

-APTITUDES THEORIQUES

Chaque candidat aura subi, avant la demande de candidature une évaluation des connaissances du niveau Ligue portant :

- **Sur les Lois du Jeu et les Règlements de la LBF.** En outre quelques connaissances sur la culture arbitrale pourront être demandées (Statut de l'arbitre, connaissance du milieu sportif). Note sur 90 points.
- **Sur la dissertation d'un sujet technique.** Note sur 10 points.

Libre à chaque District d'organiser ce contrôle des connaissances noté sur 100 points.

-APTITUDES PRATIQUES

Chaque candidat aura subi pendant sa formation, au moins 2 contrôles conseils assurés par sa CDA, sur des rencontres de R3 ou du premier niveau de son District.

Ces contrôles conseils devront être notés selon l'analyse des rubriques et de l'évaluation de la prestation de l'arbitre retenues à chaque début de saison par la C.R.A.

Chaque contrôle sera noté sur 200 points, soit un total de 400 points maximum.

- APTITUDES PHYSIQUES

Chaque District devra présenter des candidats aptes physiquement en ayant subi avec succès le test FIFA correspondant aux barèmes des Candidats Ligue.

Ces tests seront effectués dans chaque District d'appartenance.

En cas d'échec le candidat ne pourra être retenu.

-AVIS DU PRESIDENT DE CDA

La C.R.A. demandera à chaque Président de C.D.A. un AVIS D'ORDRE GENERAL sur le candidat présenté portant sur :

- DISPONIBILITE.....
- ASSIDUITE.....
- SERIEUX ADMINISTRATIF.....
- POTENTIEL DE CARRIERE.....

- MOTIVATION.....Echelle d'évaluation de 1 à 5 pour chaque critère

Les candidatures féminines et les candidats JAF n'entrent pas dans le quota du District

GROUPE ESPOIRS

En début de saison, les C.D.A. ont la charge de mettre en place un GROUPE ESPOIRS.

Un GROUPE ESPOIRS doit être composé avec des arbitres de District motivés et ayant des aptitudes pour être candidat potentiel, à un EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE, **dans les 2 saisons à venir.**

Le nombre d'arbitres réunis dans le GROUPE ESPOIRS est laissé libre et à l'initiative des C.D.A.

Les C.D.A. Programment et assurent une formation continue durant la saison afin de préparer théoriquement, pratiquement et physiquement puis elles sélectionnent les candidats à l'examen d'arbitre de Ligue en fonction de leurs aptitudes et du nombre attribué.

Chaque C.D.A. doit arrêter et faire paraître, pour le 15 OCTOBRE de la saison, la composition officielle de son GROUPE ESPOIRS.

Cette liste du GROUPE ESPOIRS sera transmise à la C.R.A..

Les arbitres pourront être désignés en relation avec la C.R.A. et les C.D.A. selon les besoins :

Au centre sur des matchs de R3.

Assistants sur des matchs de R2.

Article 21 bis

Filière Assistant au niveau des Districts : (classement AAD1)

Une filière Assistant du niveau District est créé pour permettre aux CDA de couvrir des matchs de R2 ou R3 à la touche par des Assistants spécifiques de District répondant aux critères suivants :

Réalisation obligatoire d'un examen théorique dans chaque District (questionnaire sur les lois du jeu préparé par la CRA et corrigé par chaque CDA) lors du contrôle de connaissance des arbitres de Ligue ou lors du stage départemental du 11 novembre

Réalisation obligatoire du test physique des Arbitres de District (voir annexe 1) lors du test physique des arbitres de Ligue ou lors du stage départemental du 11 novembre

Etre classé minimum D2 et avoir 2 ans d'ancienneté

Etre observé sur 1 match de R2 lors d'une observation du central

Article 22

PERFECTIONNEMENT ET STAGES

Les arbitres de District sont tenus de participer obligatoirement aux stages et réunions auxquels ils sont convoqués.

Le club sera informé des absences de l'arbitre à ces séances de formation.

STAGE DEPARTEMENTAL (le 11/11)

◆ CONTROLE DES CONNAISSANCES ET TEST PHYSIQUE (la matinée)

Tous les arbitres de District qui entrent dans le classement y sont convoqués tous les ans pour passer :

- UN CONTROLE DES CONNAISSANCES comprenant un questionnaire de 25 questions à la portée de tous les arbitres de District et orientées vers des situations concrètes vécues sur le terrain. La note est de 50 points. Durée 60 minutes.

- UN TEST PHYSIQUE est organisé : le test TESA est retenu.

Il doit servir de test physique pour tous les arbitres de District

Application du critère C du classement des arbitres de district.

Les notes du questionnaire et du test physique serviront au classement de fin de saison quel que soit le niveau.

Une note inférieure à 25 points sur 50 au questionnaire ou une note insuffisante au test physique (0 point) ne peuvent permettre une accession (exemple de D2 vers D1).

Les arbitres de D1 et les arbitres désirant une promotion absents le 11/11 seront convoqués pour un repêchage en décembre (contrôles des connaissances et test physique) afin d'obtenir les notes nécessaires pour entrer dans le classement.

◆ **LE STAGE, (journée complète)**, est obligatoire au moins une année sur deux. Le programme de ce stage est laissé à l'initiative de chaque District qui devra cependant prévoir 1 ou 2 sujets qui seront développés par les représentants de la C.D.A ou de la C.R.A. Le club sera informé des absences de l'arbitre à ces séances de perfectionnement et de recyclage. (Article 28 du Statut de l'Arbitrage).

Article 23

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FONCTION D'ARBITRE

La C.D.A. pourra soumettre au Comité de Direction du District le cas des arbitres qui ne répondront pas à ces dispositions.

S'agissant des frais d'arbitrage, du renouvellement des licences, des congés, de la démission, de l'honorariat, de la sécurité et de la protection des arbitres, de la récusation, ainsi que des sanctions encourues, les dispositions du R.I./ C.R.A. s'appliquent au R.I./ C.D.A.

NOTA : LIMITE D'ÂGE

Il n'y a pas d'âge limite pour les arbitres. Leur aptitude est déterminée par des critères objectifs qui sont les examens et tests médicaux et les tests physiques. Les arbitres déclarés aptes sur le plan médical devront justifier ensuite de leur aptitude physique et technique à arbitrer en réussissant les tests mis en place par les commissions compétentes en fonction de la catégorie d'arbitres concernée.

Voir annexe 2 du RI de la CRA concernant les désignations s'appliquant aussi au RI de la CDA

ANNEXE 1		CLASSEMENT DES ARBITRES DE DISTRICT																																								
A : <u>CONTRÔLES</u> Note moyenne sur 20 : coefficient 20			400(maxi)	80 %																																						
B : <u>QUESTIONNAIRE</u> Note sur 50 points			50	10 %																																						
C : <u>TEST PHYSIQUE :</u> Enchaîner X fois un temps d'effort et un temps de récupération Distance à parcourir : Distance d'effort = 75 mètres Distance récupération = 25 mètres			15	3 %																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Arbitres de LIGUE</th> <th>75 mètres</th> <th>25 mètres</th> <th>Nombre de Secteurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ELITE</td> <td>15"</td> <td>20"</td> <td>35 Fois</td> </tr> <tr> <td>L 1</td> <td>15"</td> <td>22"</td> <td>35 Fois</td> </tr> <tr> <td>L 2</td> <td>15"</td> <td>22"</td> <td>30 Fois</td> </tr> <tr> <td>L 3</td> <td>17"</td> <td>22"</td> <td>30 Fois</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> </td> </tr> <tr> <th>Arbitres de DISTRICT</th> <th>70 mètres</th> <th>25 mètres</th> <th>Nombre de Secteurs</th> </tr> <tr> <td>D1</td> <td>17"</td> <td>22"</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>D2 - JAD</td> <td>17"</td> <td>22"</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>D3 - AA</td> <td>17"</td> <td>22"</td> <td>20</td> </tr> </tbody> </table>					Arbitres de LIGUE	75 mètres	25 mètres	Nombre de Secteurs	ELITE	15"	20"	35 Fois	L 1	15"	22"	35 Fois	L 2	15"	22"	30 Fois	L 3	17"	22"	30 Fois					Arbitres de DISTRICT	70 mètres	25 mètres	Nombre de Secteurs	D1	17"	22"	30	D2 - JAD	17"	22"	25	D3 - AA	17"
Arbitres de LIGUE	75 mètres	25 mètres	Nombre de Secteurs																																							
ELITE	15"	20"	35 Fois																																							
L 1	15"	22"	35 Fois																																							
L 2	15"	22"	30 Fois																																							
L 3	17"	22"	30 Fois																																							
Arbitres de DISTRICT	70 mètres	25 mètres	Nombre de Secteurs																																							
D1	17"	22"	30																																							
D2 - JAD	17"	22"	25																																							
D3 - AA	17"	22"	20																																							
D : <u>ASSIDUITÉ</u> - 1 point par match arbitré à concurrence de 25 (Minimum exigé sur l'ensemble de la saison, sauf indisponibilité pour maladie ou blessure). - 2 points par indisponibilité non motivée signalée après le 1er du mois précédent. - 4 points par retour de convocation non motivé. - 10 points si absence à un match non motivée.			10	2 %																																						
E : <u>ADMINISTRATIF</u> * Renouvellement après le 15/07 * Réserve technique * Feuille de match ou de frais mal rédigée * Trop perçu de Frais * Rapport non reçu le jeudi * Rapport non reçu après rappel * Comportement anormal			25	5 %																																						
F : <u>STAGES ET RÉUNIONS</u> * Absence non excusée à tout le stage * Absence non excusée à une réunion obligatoire																																										
TOTAL			500																																							

Désignations des arbitres de District

Après 50 Ans, le classement sera effectué prioritairement en fonction :

- De l'aptitude médicale
- Du test physique selon la catégorie avec un minimum obligatoire pour rester en D1 et un minimum pour y accéder
- De la note théorique : D1 (15 points sur 50)
D2 (20 points sur 50) pour accéder à la D1
- De la notation des observations sur le terrain

SAISON 2022 / 2023	SENIORS COUPES				CHAMPIONNATS LIGUE				CHAMPIONNATS DISTRICT
	C . F	C . B	C . C D	C . D	N3	Groupe de 12	R1 Féminines	R2 Féminines	D1 – D2 & D3
27/08/2023	1 ^{er} T				1 ^{ère} J	Coupe			Coupe
03/09/2023	2 ^{ème} T	1 ^{er} T		Poule	2 ^{ème} J	Coupes			Coupes
10/09/2023					3 ^{ème} J	1 ^{ère} J			1 ^{ère} J
17/09/2023	3 ^{ème} T	2 ^{ème} T	1 ^{er} T	Poule	Coupe + MR	Coupe + MR	Coupe	Coupe	Coupe + MR
24/09/2023					4 ^{ème} J	2 ^{ème} J	1 ^{ère} J	1 ^{ère} J	2 ^{ème} J
01/10/2023	4 ^{ème} T	3 ^{ème} T	2 ^{ème} T	Poule	Coupe + MR	Coupe + MR	Coupes	Coupes	Coupe + MR
08/10/2023					5 ^{ème} J	3 ^{ème} J	2 ^{ème} J	2 ^{ème} J	3 ^{ème} J
15/10/2023	5 ^{ème} T	4 ^{ème} T	3 ^{ème} T	1 ^{er} T	Coupe + MR	Coupe + MR	Coupes	Coupes	Coupe + MR
22/10/2023					6 ^{ème} J	4 ^{ème} J	3 ^{ème} J	3 ^{ème} J	4 ^{ème} J
29/10/2023	6 ^{ème} T	5 ^{ème} T	4 ^{ème} T	2 ^{ème} T	Coupe + MR	Coupe + MR	Coupes	Coupes	Coupe + MR
05/11/2023					7 ^{ème} J	5 ^{ème} J	4 ^{ème} J	4 ^{ème} J	5 ^{ème} J
12/11/2023					8 ^{ème} J	6 ^{ème} J	5 ^{ème} J	5 ^{ème} J	6 ^{ème} J
19/11/2023	7 ^{ème} T	6 ^{ème} T	5 ^{ème} T	3 ^{ème} T	Coupe + MR	Coupe + MR	Coupes	Coupes	Coupe + MR
26/11/2023					9 ^{ème} J	7 ^{ème} J	6 ^{ème} J	6 ^{ème} J	7 ^{ème} J
03/12/2023					10 ^{ème} J	8 ^{ème} J	7 ^{ème} J	7 ^{ème} J	8 ^{ème} J
10/12/2023	8 ^{ème} T	7 ^{ème} T	6 ^{ème} T	4 ^{ème} T	11 ^{ème} J	9 ^{ème} J	CF + 8 ^{ème} J	CF + 8 ^{ème} J	9 ^{ème} J
17/12/2023					12 ^{ème} J	Coupe + MR			
24/12/2023									
31/12/2023									
07/01/2024	1/32 F					Coupes + MR			Coupes + MR
14/01/2024					13 ^{ème} J	10 ^{ème} J	1/16 ^{ème}	1/16 ^{ème}	10 ^{ème} J
21/01/2024	1/16 F				14 ^{ème} J	11 ^{ème} J	9 ^{ème} J	9 ^{ème} J	11 ^{ème} J
28/01/2024						Coupes + MR	10 ^{ème} J	10 ^{ème} J	Coupes + MR
04/02/2024					15 ^{ème} J	12 ^{ème} J			12 ^{ème} J
11/02/2024						13 ^{ème} J	11 ^{ème} J	11 ^{ème} J	13 ^{ème} J
18/02/2024					16 ^{ème} J	14 ^{ème} J	12 ^{ème} J	12 ^{ème} J	14 ^{ème} J
25/02/2024					17 ^{ème} J	MR			MR
03/03/2024						Coupes + MR			Coupes + MR
10/03/2024					18 ^{ème} J	15 ^{ème} J			15 ^{ème} J
17/03/2024					19 ^{ème} J	16 ^{ème} J	13 ^{ème} J	13 ^{ème} J	16 ^{ème} J
24/03/2024					20 ^{ème} J	17 ^{ème} J	14 ^{ème} J	14 ^{ème} J	17 ^{ème} J
31/03/2024	Pâques					Coupes + MR			Coupes + MR
07/04/2024					21 ^{ème} J	18 ^{ème} J	15 ^{ème} J	15 ^{ème} J	18 ^{ème} J
14/04/2024					22 ^{ème} J	19 ^{ème} J	16 ^{ème} J	16 ^{ème} J	19 ^{ème} J
21/04/2024					23 ^{ème} J	MR			MR
28/04/2024					24 ^{ème} J	20 ^{ème} J			20 ^{ème} J
05/05/2024						21 ^{ème} J	17 ^{ème} J	17 ^{ème} J	21 ^{ème} J
12/05/2024					25 ^{ème} J	MR			MR
19/05/2024					26 ^{ème} J	Coupes + MR	18 ^{ème} J	18 ^{ème} J	Coupes + MR
26/05/2024						22 ^{ème} J			22 ^{ème} J
02/06/2024									
09/06/2024		FINALE							
16/06/2024									



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE
Calendrier Foot à 11 Jeunes (U14 à U18) Saison 2023/2024



DATES	Gambardella	Coupes de District	Brassage U14	Groupe à 10	Groupe à 8	Groupe à 6 aller/retour
02/09/2023						
09/09/2023	T1 District					
16/09/2023	T2 District		1			
23/09/2023			2	1	1	1
30/09/2023			3	2	2	2
07/10/2023	T1 Ligue	T1 COUPE *	MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
14/10/2023			4	3	3	3
21/10/2023	T2 Ligue	T2 COUPE *	5	COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
28/10/2023			T1 FUTSAL U15 & U18	MR ou T1 FUTSAL U15 & U18	MR ou T1 FUTSAL U15 & U18	MR ou T1 FUTSAL U15 & U18
04/11/2023				4	MR	4
11/11/2023			1	5	4	5
18/11/2023	Finale Reg	T3 COUPE *	2	COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
25/11/2023			3	6	5	6
02/12/2023			MR	7	6	7
09/12/2023	1° T FED		4	8	7	8
16/12/2023			5	MR	MR	9
23/12/2023			T2 FUTSAL U15 & U18	MR ou T2 FUTSAL U15 & U18	MR ou T2 FUTSAL U15 & U18	MR ou T2 FUTSAL U15 & U18
30/12/2023		Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve
06/01/2024			MR	9	MR	10
13/01/2024	1/32F	1/32ème *	COUPE	COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
20/01/2024				COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
27/01/2024				1	1	1
03/02/2024	1/16F	1/16ème *		COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
10/02/2024				2	2	2
17/02/2024				3	3	3
24/02/2024	1/8F	1/8ème		COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
02/03/2024				MR ou FINALES DEP FUTSAL	MR ou FINALES DEP FUTSAL	MR ou FINALES DEP FUTSAL
09/03/2024				MR	MR	MR
16/03/2024				4	4	4
23/03/2024				5	5	5
30/03/2024	Pâques 1/4F	1/4 F		COUPE ou MR	COUPE ou MR	COUPE ou MR
06/04/2024				6	MR	6
13/04/2024				7	7	7
20/04/2024		1/2 F		COUPE ou MR	COUPE ou MR	8
27/04/2024				MR	MR	MR
04/05/2024	1/2F			8	8	9
11/05/2024	Ascension			MR		MR
18/05/2024	Pentecôte			MR		MR
25/05/2024				9		10
01/06/2024		FINALES				
08/06/2024						

* si le nombre d'équipes engagées dans la catégorie le nécessite

Conduite à tenir en cas de Propos Racistes

CONDUITE A TENIR EN CAS DE PROPOS RACISTES EMANANT DU PUBLIC SUR LES COMPETITIONS DE LIGUE ET DISTRICT.

1°- Si un arbitre (ou un assistant) entend de ses propres oreilles des insultes à connotation raciste, la partie est momentanément interrompue.

L'arbitre appelle les capitaines pour les en informer et surtout fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police du terrain) pour que cessent immédiatement ces insultes.

Il les informe d'une part qu'ils doivent prendre toutes les dispositions pour identifier l'auteur et mettre fin définitivement à ces propos et d'autre part que si ces insultes racistes devaient reprendre il arrêterait momentanément la rencontre avec toutes les conséquences que cela entraîne.

2°- Si ces propos reprennent l'arbitre arrêtera temporairement la rencontre :

Les joueurs et les officiels rejoindront les vestiaires pour une durée minimum de 5 minutes.

Pendant ce temps l'arbitre reprendra contact avec les dirigeants locaux afin que cessent définitivement ces insultes et les informera que le prochain arrêt de la partie sera définitif avec les conséquences qui en découlent.

3°- Si ces propos reprennent l'arbitre arrêtera définitivement la rencontre en ayant soin d'identifier la victime, si possible l'auteur des faits et les éventuelles circonstances qui y ont conduit afin d'établir un rapport le plus complet et le plus détaillé possible.

Conduite à tenir en Cas de Forfait d'une Equipe



SAISIE D'UN FORFAIT AVEC LA FMI

- 1 - Sélectionner le match concerné
- 2 - Choisir "FEUILLE DE MATCH"
- 3 - Identification du club recevant
- 4 - "PRÉPARER" et/ou "VALIDER" la composition d'équipe
- 5 - "INFOS ARBITRE" renseigner les différentes infos arbitres (en saisissant de fausses identités) mot de passe + Mot de passe arbitre
- 6 - "VALIDER LES INFOS ARBITRE"
- 7 - "SIGNATURES D'AVANT MATCH"
 - identifiant équipe recevante + signature, identifiant équipe visiteuse "cocher équipe visiteuse absente" Arbitre + signature arbitre
 - ou identifiant équipe recevante "cocher équipe recevante absente" , identifiant équipe visiteuse "cocher équipe visiteuse absente" Arbitre + signature arbitre
- 8 - "VALIDER"
- 9 - "FAITS DE MATCH" match non joué, choisir un motif, par exemple "Absence de l'équipe visiteuse"
- 10 - "VALIDER"
- 11 - "SIGNATURES D'APRÈS MATCH" identifiant équipe recevante + signature, Arbitre + signature arbitre
- 12 - "CLÔTURER la feuille de match" Mot de passe Arbitre
- 13 - "FEUILLE DE MATCH A ENVOYER"

L'avant Match de l'Arbitre

A travers plusieurs réunions et surtout plusieurs expériences vécues ces dernières saisons, trois missions sont à respecter par les arbitres afin de commencer une rencontre dans les meilleures conditions et de prendre toutes les dispositions garantissant que ses obligations ont été bien respectées si une procédure venait à être déclenchée par l'une ou l'autre des équipes.

1^{ère} mission :

- ½ heure avant le coup d'envoi, accueil par l'arbitre des éducateurs et capitaines pour la signature de la feuille de match qu'elle soit format papier ou format informatisé.
- Lors de cet échange, ils devront s'assurer :
 - de la concordance entre la feuille de match et les présences effectives sur les bancs de touche.
 - de la concordance entre la feuille de match et les numéros des joueurs effectivement sur le terrain ou sur les bancs de touche.

2^{ème} mission :

Avant d'aller sur le terrain, l'arbitre doit **impérativement** vérifier l'identité des joueurs et la concordance entre le joueur lui-même, sa licence, le N° porté sur la feuille de match et son N° de maillot

Article 64 (§1) des règlements de la Ligue de Bretagne de Football (Championnats de Bretagne).

3^{ème} mission :

Avant chaque rencontre, les différents acteurs (joueurs et arbitres) se saluent, les arbitres vont à leur tour saluer les entraîneurs



Les Comités de Direction de Ligue et des Districts demandent expressément que ces dispositions soient respectées sur toutes les compétitions jeunes et seniors sur le territoire de la LBF

l'arbitre a des droits mais aussi des devoirs

Une grande part de responsabilité concernant le développement du jeu reste entre ses mains.

La tâche de l'arbitre n'est jamais facile.

Elle requiert des hommes et des femmes ayant une force de caractère, un sens humain et du courage.

Tout d'abord, l'arbitre doit être physiquement en forme et aussi bien informé et instruit que possible.

Il ne faut pas oublier que toute décision, tout contact devraient être effectués de manière humaine.

Cela passe par une bonne connaissance des lois du jeu, des règlements généraux et une maîtrise de soi.

Savoir les commenter et les interpréter.

En dégager l'esprit.

C'est aussi pouvoir s'adapter au milieu, au contexte, aux circonstances et aussi aux caractères des joueurs et des dirigeants.

En fait, l'arbitre doit faire appliquer des lois, ou un ensemble de règles dans la lettre et l'esprit. Etre motivé par le souci de rendre le football plus attrayant, de favoriser le jeu en protégeant les joueurs.

Notifier une décision aux joueurs et de la faire respecter.

Or suivant les circonstances ses décisions sont acceptées ou refusées.

C'est à l'arbitre d'y apporter la forme, de se remettre en cause.

Afin d'y parvenir, cela passe aussi par des qualités dont il ne peut se dispenser et qu'il doit travailler, améliorer sans relâche.

Les principales qualités demandées se trouvent rarement réunies chez un même arbitre, à savoir :

- des qualités physiques condition et activité physique, résistance, vitesse, force par l'entraînement, la préparation et l'application sur le terrain avec les déplacements, les changements de rythme, les courses à reculons.
- Des qualités morales : impartialité, autorité, loyauté, modestie, attitude, comportement relationnel, être serein, savoir mettre les joueurs en confiance
- Des qualités intellectuelles : compréhension du jeu, clairvoyance, détection des fautes, de la simulation, savoir sanctionner les tricheurs, s'adapter à l'environnement, avoir un état d'esprit préparé à la compétition, appliquer les lois du jeu d'une façon judicieuse.
- Des qualités techniques : organisation avant et pendant une rencontre, le respect des consignes, la technique d'arbitrage dans le jeu, l'évolution, le sens de l'anticipation, en sachant se déplacer et se placer pour bien voir tout en associant ses assistants.

Les droits de l'arbitre, directeur de jeu, passent donc par des priorités incontournables :

- avant le match, trajet, heure. Par sa valeur humaine, sa préparation théorique, physique et matérielle, sa personnalité, son comportement relationnel.
- Pendant la rencontre, par la qualité de sa prestation sur le terrain en ayant la faculté de comprendre les idées, les sentiments, les intentions, les agissements des différentes composantes (dirigeants, entraîneurs, joueurs...) afin de mieux anticiper, de mieux contrôler et d'adapter son comportement aux circonstances et aux lois du jeu.
- C'est aussi après, en remplissant avec objectivité la feuille de match avec l'importance des formalités et décisions administratives prises par l'arbitre, en rendant compte du déroulement de la rencontre et de faire « prendre connaissance » d'éventuelles réserves et observations d'après match accompagnées des signatures des capitaines ou dirigeants responsables, compléter par un rapport de circonstances à adresser à une commission compétente, en cas d'exclusion ou d'incident ou autres.

L'arbitre, obtient alors la satisfaction **des devoirs accomplis** d'un juge sportif.

On agit bien si on connaît bien.

Ce que l'on aime bien, on le connaît bien, on le fait bien.

Règlement de l'exclusion temporaire

saison 2023 / 2024

OFFICIEL 30/06/17

L'exclusion temporaire est une sanction administrative. Elle est d'une durée de 10 minutes et concerne toutes les compétitions départementales et régionales Seniors (hors N3) et Jeunes. Concernant la Coupe de France et la Coupe Gambardella elle est applicable sur les mêmes tours que le processus « Remplacés / Remplaçants ». Elle n'est pas applicable sur les compétitions disputées à effectif réduit. Elle a un objectif préventif et éducatif et doit responsabiliser davantage les dirigeants, les éducateurs et les joueurs. Elle n'entraînera aucune suspension ni amende financière. Néanmoins et pour en mesurer son efficacité elle sera enregistrée sur les feuilles de match qu'elles soient informatisées ou manuelles.

Article 1 :

L'arbitre notifie à un joueur une exclusion temporaire du terrain pour une durée de 10 minutes uniquement pour le motif suivant : **Désapprobation en paroles ou en actes.**

Article 2 :

L'exclusion temporaire ne pourra être notifiée au même joueur qu'une seule fois durant la rencontre.

En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu.

Article 3 :

L'exclusion temporaire devra être notifiée au joueur lors d'un arrêt de jeu.

L'arbitre notifie l'exclusion temporaire **par un carton blanc** adressé au joueur incriminé, il ne peut reprendre le jeu que lorsque le joueur a quitté le terrain. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait, en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu.

Article 4 :

Un carton blanc pourra être adressé après un carton jaune. Les lois du jeu prévoyant l'avertissement ou l'exclusion doivent être appliquées conformément aux textes en dehors de cette particularité concernant la contestation en paroles ou en actes.

Article 5 :

Un joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

Article 6 :

A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain :

- Soit le joueur qui avait été exclu temporairement
- Soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match

Article 7 :

Le décompte du temps de 10 minutes sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutive à la sanction.

Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu...). Le décompte du temps de jeu est sous la responsabilité exclusive de l'arbitre qui pourra se faire aider par son Assistant.

En aucun cas il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire

Article 8 :

Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche et de par le fait qu'il est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.

Article 9 :

La durée de la sanction écoulee, l'arbitre permet au joueur de revenir lors d'un arrêt de jeu. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane

Article 10 :

Si à la fin d'une période de jeu une sanction temporaire est en cours cette dernière devra être poursuivie en début de la période suivante y compris lors d'éventuelles prolongations. Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée mais pour l'éventuelle séance de tirs au but seuls les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final peuvent y participer

Article 11 :

Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match que celle-ci soit informatisée ou manuelle et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District suivant la compétition. Les commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.



Les motifs



d'avertissements et d'exclusions

AVERTISSEMENT Carton jaune	EXCLUSION Carton rouge	LA FAUTE ET SA DEFINITION (pour une exclusion) Sanctionner c'est savoir définir la faute → Le motif doit correspondre à la faute. → Le temps doit être indiqué pour se situer.
Les 6 MOTIFS SE RENDRE COUPABLE D'UN COMPORTEMENT ANTISPORTIF	Les 7 MOTIFS COMMETTRE UNE FAUTE GROSSIERE	<i>Imprudence, excès d'engagement envers un adversaire</i> sur une action de jeu. Mettre en danger l'intégrité physique de l'adversaire. <i>Tout joueur qui assène un coup de pied, de coude, de tête à un adversaire, devant, de côté ou de derrière, avec une force excessive et de nature à compromettre sa sécurité</i>
MANIFESTER SA DESAPPROBATION	COMMETTRE UN ACTE DE BRUTALITE	Excès d'engagement ou de BRUTALITE envers un adversaire. <i>A évaluer : INTENSITE, AGRESSIVITE...BOUSCULADE...</i> En dehors de toute action de jeu. <i>Il peut s'agir également d'une force excessive ou de violence</i> <i>Envers un coéquipier, un spectateur, un OFFICIEL ou toute autre personne en précisant le coup (tête, jambe, dos, visage...)</i>
ENFEINDRE AVEC PERSISTANCE LES LOIS DU JEU	CRACHER SUR ou VERS UN ADVERSAIRE OU TOUTE AUTRE PERSONNE MORDRE UN ADVERSAIRE	Crachat volontaire dans le but d'atteindre la personne qui en est la victime. <i>Le fait d'accomplir cette action au niveau du visage constitue une circonstance aggravante dont il devra être tenu compte dans l'évaluation de la sanction.</i>
RETARDER LA REPRISE DU JEU	EMPECHER UN ADVERSAIRE DE MARQUER UN BUT OU ANNIHILER UNE OCCASION NETTE DE BUT EN TOUCHANT DELIBEREMENT LE BALLON DE LA MAIN	Un joueur qui sort délibérément de la main, le ballon qui va entrer dans le but.
NE PAS RESPECTER LA DISTANCE REQUISE	ANEANTIR UNE OCCASION NETTE DE BUT	<i>Dans l'objectif de protéger le jeu, l'importance est de rechercher une uniformité dans l'application de cette situation lorsqu'un joueur commet une faute sanctionnée d'un coup franc, avant d'exclure un joueur pour anéantissement d'une occasion manifeste de but, les conditions sont :</i> <ul style="list-style-type: none"> - la distance entre le lieu de la faute et le but. - la probabilité qu'à l'équipe de maîtriser, ou de récupérer le ballon. - le sens du jeu. - le placement et le nombre de défenseurs à proximité de l'attaquant.
PENETRER ou REVENIR DELIBEREMENT SUR LE TERRAIN OU QUITTER LE TERRAIN SANS L'AUTORISATION DE L'ARBITRE	TENIR DES PROPOS OU FAIRE DES GESTES - BLESSANTS - GROSSIERS - INJURIEUX	<i>Bien différencier à qui sont adressés les propos ou les gestes : à savoir</i> - BLESSANTS : remarques et paroles prononcées dans le but d'offenser. - GROSSIERS : remarques et paroles prononcées dans le but d'insulter. - INJURIEUX : remarques et paroles prononcées dans le but de blesser d'une manière grave et consciente la personne ou la fonction. 1) quand : au cours de la rencontre, en dehors de la rencontre. 2) en vers qui : officiel (arbitre, arbitre assistant) – joueur (adversaire, partenaire) – entraîneur – éducateur – dirigeant – public...
	RECEVOIR UN DEUXIEME AVERTISSEMENT AU COURS DU MEME MATCH	<i>Recevoir un deuxième avertissement suite à une des fautes citées dans la colonne de gauche. (7 motifs).</i> <i>Il ne peut être montré un carton jaune ou un carton rouge qu'à un joueur, un remplaçant ou un remplacé.</i> <i>Tout joueur, remplaçant ou remplacé ayant été exclu doit quitter la proximité du terrain de jeu ainsi que la surface technique.</i> <i>Dans le cas d'une exclusion, L'ARBITRE doit faire parvenir son rapport complémentaire dans les 24 heures aux commissions compétentes.</i>

Elaboration d'un Rapport

RAPPORT D'APRES MATCH DE L'ARBITRE VERS LA COMMISSION DE DISCIPLINE. **(Rapport type sur le site de la LBF)**

Le rapport doit être circonstancié, clair et précis, en accord avec les écrits de la feuille de match et relater la véracité des faits constatés sur le terrain ou en dehors du terrain
Il doit être envoyé dans les 48 heures (à la commission des compétitions pour toutes les compétitions de ligue et au district concerné pour les compétitions de district)

Directement en ligne sur votre compte MY FFF

Vous pouvez faire votre rapport en ligne sur l'accès spécifique « mes rapports d'arbitrage » jusqu'à 48 heures après votre match. Une fois rempli, **enregistré et validé** votre rapport est directement envoyé sur la boîte mail compétitions.

Assurez qu'il a bien été transmis en cliquant sur « historique de mes rapports d'arbitrage » puis sur le logo PDF du rapport concerné pour l'ouvrir afin de vérifier que n'apparaît pas la mention « non finalisé »

METHODOLOGIE DU RAPPORT :

Pour être bien exploité par la Commissions de discipline, le rapport doit être complet et répondre aux questions suivantes dans l'ordre chronologique ci-dessous:

QUAND : A quelle minute du match ou hors du match

QUI : Nom, Prénom, N° de maillot, N° de licence

QUOI : a été exclu.....

POURQUOI : Un des motifs d'exclusion suivi d'une explication des faits en concordance avec la formulation de la Feuille de match.

OU et COMMENT : Endroit de la faute et envers qui (adversaire, arbitre, partenaire, spectateur....) en précisant le(s) geste(s), le(s) mot(s) et le comportement du joueur (difficulté ou non à sortir du terrain), être en mesure d'évaluer l'intensité de la faute et de ses conséquences, l'intention et l'attitude sur les propos tenus ou les gestes.

Exemples pour faute grossière :

- Avoir taclé un adversaire les 2 pieds décollés du sol
- Avoir donné un coup de coude au visage d'un adversaire
- Avoir taclé par derrière un adversaire
- Avoir taclé en mettant en danger l'intégrité physique d'un adversaire.

Exemples pour commettre un acte de brutalité:

- Avoir donné un coup de tête violent envers un adversaire
- Avoir donné un coup de pied dans le dos d'un adversaire à terre.
- Avoir giflé sans violence un adversaire
- Avoir bousculé un adversaire
- Avoir poussé arbitre assistant

Exemples pour cracher :

- Avoir craché au visage de l'arbitre assistant
- Avoir craché dans le dos d'un adversaire
- Avoir craché sur la jambe de l'arbitre.
- Avoir craché envers le délégué aux arbitres.

Exemples pour anéantir une occasion nette de but :

- Avoir arrêté de la main le ballon qui allait rentrer dans le but
- Avoir anéanti une occasion nette de but en retenant son adversaire par le maillot.

Exemples pour insultes ou gestes déplacés :

- A insulté L'arbitre de (pédé, enculé...)
- A fait un bras d'honneur à un Assistant
- A intimidé L'arbitre par un regard furieux et méchant.
- A insulté un adversaire (salope, bâtard...)
- A fait un doigt d'honneur à l'arbitre
- A menacé l'arbitre de représailles

Notifier tous les propos offensants que vous entendez. Si un joueur déjà exclu continue à manifester, notifier les faits après le motif d'exclusion.

Exemples :

- A continué de me menacer
- M'a applaudi en prenant à partie le public,
- A refusé de rentrer directement au vestiaire.
- Est revenu face à moi à la rentrée au vestiaire pour m'intimider.

Si un dirigeant a été refoulé du terrain, les mêmes notifications sont nécessaires

Si des incidents ont lieu après avoir quitté l'aire de jeu, et avant la signature de la feuille de match, notifier incidents après match (le dirigeant X du club Y m'a traité de vendu, va arbitrer ailleurs...)

Si après match, des incidents surviennent et que l'arbitre ne se sent plus en sécurité essayer si possible de notifier : incidents après match rapport suit.

En conclusion :

Se limiter aux faits rien qu'aux faits sans solliciter de la commission de discipline des sanctions fortes ou de la clémence...

Evitez les propos contradictoires, il faut être clair et impartial.

Si vous avez sanctionné pour des propos ou gestes envers votre AA que vous n'avez pas entendu, il faut demander à cet AA de faire également un rapport.

CONVOCATION PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

La présence du ou des arbitres est fortement souhaitable lorsqu'il y a une audition (elle peut se faire aussi par visioconférence dans un District). S'il y a indisponibilité de l'arbitre pour une date, il doit proposer ses dates de disponibilité à la Commission de discipline

Un arbitre convoqué par une commission est considéré comme témoin et non comme accusé.

Il est souhaitable d'être accompagné par un membre de la CDA ou de l'Amicale

indemnités de déplacement

ARBITRES SENIORS DU DISTRICT

FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'EQUIPEMENT

Indemnité kilométrique fixée par la FFF au 1^{er} juillet 2022 : **0,446 €**
(Kilométrage aller/retour avec un minimum de 20,00 €)

Indemnité de préparation et d'équipement :

D1 = **30,00 €**

D2 et D3 = **25,00 €**

MINIMUM A PERCEVOIR :

D1 : 20,00 € + 30,00 € = **50,00 €**

D2 : 20,00 € + 25,00 € = **45,00 €**

D3 : 20,00 € + 25,00 € = **45,00 €**

MAXIMUM A PERCEVOIR :

D1 : (70 km x 2) x 0,446 € = 62,44 € + 30,00 € = **92,44 €**

D2 : (60 km x 2) x 0,446 € = 53,52 € + 25,00 € = **78,52 €**

D3 : (50 km x 2) x 0,446 € = 44,60 € + 25,00 € = **69,60 €**

ATTENTION
UN CONTROLE DES FEUILLES DE MATCHS
ET DES FEUILLES DE FRAIS SERA EFFECTUE

Indemnités de Préparation et Equipement SENIORS

Kilométrage ALLER Maximum

Niveau	ARBITRES		Assistants	
	Indemnités	Kilométrage Aller maxi.	Indemnités	Kilométrage Aller maxi.
N2			67 €	110 km avec Mini FFF
N3	90 €	500 km A/R en moyenne / an	40 €	500 km moyenne pour les 3
R1	45 €	180 km	30 €	70 km
R2	40 €	140 km	25 €	60 km
R3	35 €	100 km	25 €	40 km
D1	30 €	70 km	20 €	30 km
D2	25 €	60 km		
D3 et D4	25 €	50 km		
D1 Féminines			75 €	75 km
D2 Féminines			40 €	60 km
R1 Femines	35 €	80 km	25 €	40 km
R2 Féminines	25 €	50 km		
C de F 1° à 4° t	35 €	70 km	25 €	30 km
C de F 5° et 6° t	45 €	180 km	30 €	70 km
C de B niveau District	25 €	70 km	20 €	30 km
C de B niveau Ligue	35 €	100 km	25 €	40 km
C de B Féminines	25 €	60 km	20 €	30 km
Féminines District	25 €	50 km		
Futsal R1 et BEACH Soccer	25 €	120 km		
Futsal D1	40 €	70 km		
Futsal D2	20 €	50 km		
Observateurs Ligue	25 € (Mini)	80 km		
Observateurs District	20 € (Mini)	40 km		

Indemnités de Préparation et Equipement JEUNES

	Distance maximum A&R	Indemnités frais kilométriques	Frais d'équipement		montant à percevoir Pour l'arbitre central		montant à percevoir Pour l'arbitre assistant	
			Arbitre	Assistant	mini	maxi	mini	maxi
U19 Nationaux	Assistants 148km	0.446€ / km Minimum 35 €		36 €			74km avec Mini FFF	
U17 Nationaux	Assistants 148km	0.446€ / km Minimum 35 €		31 €			74km avec Mini FFF	
Coupe Gambardella	Central: 240km Assistants: 80km	0.446€ / km Minimum 20 €	30,0 €	25,0 €	50,0 €	137,0 €	45,0 €	60,7 €
U18R1 - U17R1 - U16R1	Central: 240km Assistants: 80km	0.446€ / km Minimum 20 €	30,0 €	25,0 €	50,0 €	107,0 €	45,0 €	60.7 €
U18R2 - U17R2 - U16R2	Central: 140km Assistants: 60km	0.446€ / km Minimum 20 €	25,0 €	20,0 €	45,0 €	87,4 €	40,0 €	46,8 €
U15R1 - U15R2 U14R1 - U14R2	Central: 100km Assistants: 60km	0.446€ / km Minimum 20 €	20,0 €	15,0 €	40,0 €	64,6 €	35,0 €	41,8 €
Coupe de Bretagne U18 - U17	Central: 240km Assistants: 80km	0.446€ / km Minimum 20 €	30,0 €	25,0 €	50,0 €	137,0 €	45,0 €	60.7 €
Coupe de Bretagne U16	Central: 140km Assistants: 60km	0.446€ / km Minimum 20 €	25,0 €	20,0 €	45,0 €	87.4 €	40,0 €	46.8 €
Coupe de Bretagne U15 - U14	Central: 100km Assistants: 60km	0.446€ / km Minimum 20 €	20,0 €	15,0 €	40,0 €	64.6 €	35,0 €	41.8 €
championnat district (U18 à U14) coupes district (U18 à U14)	Central: 100km Assistants: 60km	0.446€ / km Minimum 20 €	20,0 €	15,0 €	40,0 €	64,6 €	35,0 €	41.8 €

NB : DESIGNATION EN COUPE GAMBARDELLA

1/64 èmes de FINALE et tours suivants : La DNA désignera les Jeunes arbitres. Il appartient à la LBF de désigner les arbitres assistants et ce, jusqu'aux quarts de finales inclus.

Distances moyennes pour les assistants :

1/64èmes, 1/32èmes, 1/16èmes : 75 Kms 1/8èmes et quarts de finale : 130 Kms

Barème frais kilométriques

<u>kilomètre A&R</u>	<u>indemnité frais kilométrique</u>		<u>kilomètre A&R</u>	<u>indemnité frais kilométrique</u>
Inf. à 45	20,00 €		93	41,48 €
46	20,52 €		94	41,92 €
47	20,96 €		95	42,37 €
48	21,41 €		96	42,82 €
49	21,85 €		97	43,26 €
50	22,30 €		98	43,71 €
51	22,75 €		99	44,15 €
52	23,19 €		100	44,60 €
53	23,64 €		101	45,05 €
54	24,08 €		102	45,49 €
55	24,53 €		103	45,94 €
56	24,98 €		104	46,38 €
57	25,42 €		105	46,83 €
58	25,87 €		106	47,28 €
59	26,31 €		107	47,72 €
60	26,76 €		108	48,17 €
61	27,21 €		109	48,61 €
62	27,65 €		110	49,06 €
63	28,10 €		111	49,51 €
64	28,54 €		112	49,95 €
65	28,99 €		113	50,40 €
66	29,44 €		114	50,84 €
67	29,88 €		115	51,29 €
68	30,33 €		116	51,74 €
69	30,77 €		117	52,18 €
70	31,22 €		118	52,63 €
71	31,67 €		119	53,07 €
72	32,11 €		120	53,52 €
73	32,56 €		121	53,97 €
74	33,00 €		122	54,41 €
75	33,45 €		123	54,86 €
76	33,90 €		124	55,30 €
77	34,34 €		125	55,75 €
78	34,79 €		126	56,20 €
79	35,23 €		127	56,64 €
80	35,68 €		128	57,09 €
81	36,13 €		129	57,53 €
82	36,57 €		130	57,98 €
83	37,02 €		131	58,43 €
84	37,46 €		132	58,87 €
85	37,91 €		133	59,32 €
86	38,36 €		134	59,76 €
87	38,80 €		135	60,21 €
88	39,25 €		136	60,66 €
89	39,69 €		137	61,10 €
90	40,14 €		138	61,55 €
91	40,59 €		139	61,99 €
92	41,03 €		140	62,44 €

FONCTIONS	Prénoms Noms	Adresses	N° Tél et Mail
Président	Pierre LE BRIS	12 Rue de la Blanchisserie 29 800 LANDERNEAU	06 33 47 32 06 Pierre-le-bris@orange.fr
Président Délégué	Jo STEPHAN	21 Rue des Lauriers 29 950 BENODET	06 08 17 05 98 Steph.tax@wanadoo.fr
Président d'Honneur	François BOULCH	379 Rue du Pouldu 29 250 SANTEC	06 13 86 53 47 fanchbull.29@hotmail.fr
Vice-Président	Jean François MANAC'H	9 Place des Fusillés 29 850 GOUESNOU	06 60 41 49 12 jf.manach@bbox.fr
Vice-Président	Roger LOZACH	Penvern 29 500 Ergué Gabéric	06 68 39 82 52 rogerlozach14@gmail.com
Secrétaire	Mickaël BRAMOULLE	07 Cité Parkangélus 29 270 CLEDEN POHER	06 18 28 79 55 mike-292@wanadoo.fr
Secrétaire Adjoint	Didier PAUCHARD	50 Rue Pierre RIQUET 29 200 BREST	06 77 13 05 73 didier.pauchard@orange.fr
Trésorier	Gilles POTIN	04 Rue Goarem Laouic 29 470 LOPERHET	06 81 29 89 71 gilles.potin@orange.fr
Trésorier Adjoint	Hamissi SOULAIMANA	33 Rue du Ménez Horm 29 650 TELGRUC	06 50 03 74 04 h.soulaimana@hotmail.fr
Responsables Juridique	René QUERE	33 Rue Breiz Izel 29 290 MILIZAC	06 81 68 82 34 ptitrene@orange.fr
	Azzédine OUAHADI	4 Route de la Garenne 29 530 COLLOREC	06 12 11 07 22 azeddine.ouahadi@neuf.fr
Responsables MAGIC	Dominique BIALGUES	34 Rue du Trégor 29 860 PLABENNEC	06 65 31 10 85 dom.bialgues@gmail.com
	Jo STEPHAN	21 Rue des Lauriers 29 950 BENODET	06 08 17 05 98 Steph.tax@wanadoo.fr
Représentante des Féminines & des Jeunes	Tifenn LE BRUN	14 Rue La Vallée Verte 29 400 SAINT SERVAIS	07 80 41 37 94 lebruntifenn@gmail.com
Responsable Animation	Valéry GALLOU	8 Bis Av Georges Pompidou 29 490 GUIPAVAS	06 86 80 16 45 valery.gallou@orange.fr
	Hamissi SOULAIMANA	33 Rue du Ménez Horm 29 650 TELGRUC	06 50 03 74 04 h.soulaimana@hotmail.fr
Membre	Moussa FALL	9 Rue de Kervaly 29 460 DIRINON	06 98 30 88 77 fall29@gmail.com
	Yvon INISAN	2 Résidence Amiral Jaouen 29 260 PLOUIDER	06 35 60 66 10 Yvoninisan@gmail.com



L'arbitre



RENOUVELLEMENT « Licence arbitres assurance »

MISSION

Le déplacement effectué par un arbitre, sur demande de la CRA ou de la CDA, et nécessité par les besoins de l'activité sportive ou associative.

VEHICULE ASSURE

Tout véhicule terrestre à moteur d'un poids total autorisé en charge **inférieur ou égal à 3,5 tonnes**, conduit par un arbitre en mission ou transportant un "Jeune Arbitre". Ce véhicule peut être la propriété de l'arbitre ou du transporteur du jeune arbitre (ou lui avoir été loué ou prêté).

MODALITES

- Déclarer l'accident à l'assureur du véhicule ;

- La déclaration d'accident doit être faite par votre club auprès du Cabinet PEZANT (Assureur de la Ligue) ;
- Obtenir ensuite les pièces justifiant :
 - . Le montant de la franchise
 - . L'application du MALUS (quittances ou avis de l'assureur).
 - . La valeur des effets personnels volés et le dépôt de plainte.

l'arbitre face à ses 10

commandements administratifs

1 – **TU T'INFORMERAS** de la rencontre que tu auras à diriger, du lieu, jour et heure : « CONVOCATION ». Des MODIFICATIONS éventuelles tu suivras.

2 – **TU ARRIVERAS** bien à l'heure au stade (1 heure avant le coup d'envoi) et tu demanderas à prendre contact avec Le DELEGUE ou les RESPONSABLES. Les EQUIPEMENTS tu vérifieras.

3 – **TU ETABLIRAS** ta FEUILLE DE FRAIS en conformité avec le barème de remboursement (sans dépasser le MAXIMA).

La FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE tu feras remplir.

La présentation des LICENCES tu exigeras et l'identité des joueurs tu examineras.

4 – **TU ATTIRERAS** l'attention des capitaines sur la CORRESPONDANCE du NUMERO du MAILLOT porté par le joueur avec celui qui est inscrit sur la FEUILLE DE MATCH, en face du NOM, PRENOM, et NUMERO de LICENCE.

5 – **TU FERAS ATTESTER** par la signature de chaque CAPITAINE, l'engagement de sa RESPONSABILITE sur la QUALIFICATION et la PARTICIPATION des joueurs de son équipe comme « CERTIFIE CONFORME ».

Les RESERVES éventuelles tu observeras et contresigneras.

6 – **TU APPOSERAS** ton numéro de LICENCE, NOM, PRENOM.

Les mêmes indications seront portées pour les Arbitres Assistants.

Les DELEGUES et ACCOMPAGNATEURS présents sur les bancs de touche devront y figurer.

7 – **TU NOTERAS**, dans le match, à l'aide de ta « CARTE D'ARBITRAGE » : AVERTISSEMENTS-EXCLUSIONS-RESERVES-(.....) la minute et le motif, la participation des remplaçants.

8 – **TU COMPLETERAS**, SEREINEMENT dans ton vestiaire, LA FEUILLE DE MATCH, en te servant de ta CARTE D'ARBITRAGE, en inscrivant le RESULTAT ; en mentionnant pour les remplaçants si ces joueurs ont participé ou non à la rencontre. Les Avertissements et/ou Exclusion tu notifiera.

En cas de RESERVES TECHNIQUES, tu les TRANSCRIRAS comme il se doit...TU NE DOIS PAS AVOIR PEUR !!

Tu noteras les blessés avec le type de blessure, les incidents pouvant survenir après le match en rentrant aux vestiaires et les remarques s'il y a. (Cas de refus de signature des dirigeants par exemple.....).

9 – **TU COMMUNIQUERAS** aux CAPITAINES ou aux RESPONSABLES, dont le NOM doit figurer sur la feuille de match, les annotations portées dans la rubrique « OBSERVATIONS ET RESERVES D'APRES MATCH » et les FERAS SIGNER à l'endroit prévu, en CERTIFIANT ainsi qu'ils ont bien « PRIS CONNAISSANCE » du contenu.

10 – **TU ENVERRAS** dans les 24 heures, un RAPPORT A LA COMMISSION DE COMPETENTE (LIGUE OU DISTRICT), pour EXCLUSIONS, INCIDENTS, RESERVES TECHNIQUES en expliquant les motifs retenus, en répondant aux questions : QUAND-QUI-POURQUOI-COMMENT-OU.....

Pour les éventuelles AUDITIONS auprès des COMMISSIONS, tu te rendras DISPONIBLE.

le brassard du délégué aux arbitres

LE NECESSAIRE EST-IL FAIT ?

Le nécessaire est-il fait ?
Où en sommes-nous ?
Les arbitres avec eux et demandent-ils au délégué qui leur est affecté de le porter ?
Les clubs réservent-ils un bon accueil aux arbitres qui le demandent ?

Pas sûr.....

Faut-il attendre un incident un incident pour que l'on prenne conscience que tout n'avait pas été fait pour l'éviter ?

Il est donc utile de rappeler que cette mesure est OBLIGATOIRE !!!

Chaque arbitre a reçu un brassard et doit le donner au délégué en échange de la licence de celui-ci. Les clubs doivent mettre à disposition des arbitres, ce délégué, et la licence de ce dernier sera restituée à la fin de la rencontre à la remise du badge.

Cette disposition est facile à appliquer et permettra à l'arbitre d'avoir un interlocuteur privilégié quels que soient la situation et les événements.

LE DELEGUE OFFICIEL AUX ARBITRES : QUI EST-IL ?

- il est obligatoirement dirigeant du club local et porte le brassard officiel qui lui est remis par l'arbitre de la rencontre.
 - Il doit être inscrit sur la feuille de match (nom, numéro de licence) et résidence.
- Il ne peut pas être l'arbitre assistant
- Il peut être le dirigeant accompagnateur local, s'il n'y a pas d'autre dirigeant
 - Il doit pouvoir être repéré à tout moment par l'arbitre (port du brassard) et resté dans le secteur des bancs de touche
 - Il doit collaborer avec l'arbitre de l'entrée à la sortie du stade
 - Il est le garant de la sécurité de la rencontre et particulièrement de celle des arbitres
 - Il gère les bancs de touche en s'assurant que seules les personnes autorisées, inscrites sur la feuille de match, les occupent
 - Il tente de régler les conflits et d'apaiser les échauffourées
 - Il surveille l'échauffement des remplaçants
 - Il donne des consignes pour qu'il n'y ait pas de spectateurs entre la main courante et les lignes du terrain
 - Il accompagne l'arbitre à la mi-temps et à la fin du match et veille à ce que l'accès du vestiaire soit dégagé
 - Globalement, il veille sur ce qui se passe entre le terrain de jeu et la main courante, ceci en parfaite harmonie avec l'arbitre. Il doit éviter si possible toute intervention de spectateur sur le terrain ou prendra les mesures pour l'en évacuer
 - En cas de blessure ou d'absence de l'arbitre, il prendra les dispositions utiles

Agressions: conduite à tenir

A - L'agression a lieu au cours de la partie: **ARRETE LE MATCH !**
Prévient les capitaines de ta décision

B - Sur les lieux :

- * Identification des agresseurs
- * Joueurs avec licence s'il t'a été possible de le(s) dévisager
- * Dirigeants, Spectateurs : essaye de connaître l'identité par des témoins

C - Recherche immédiatement plusieurs témoins

- * Demande si nécessaire la protection de la police, à défaut des dirigeants
- * Mentionne succinctement l'incident sur la feuille de match
- * Si tu es dans l'impossibilité de connaître ton ou tes agresseurs, informe-le
Président du club recevant, Responsable de la discipline sur le stade.

D - Visite immédiatement un médecin qui te délivrera un certificat et éventuellement un arrêt de travail

E - Chez toi, rédige et adresse ton rapport détaillé à la Commission de discipline

F - Prends contact immédiatement avec ton AMICALE (suite à la visite médicale) qui te conseillera la marche à suivre

Resp. : **Pierre LE BRIS ☎ : 06 33 47 32 06**
René QUERE ☎ : 06 81 68 82 34
Azzédine OUAHADI ☎ : 06 12 11 07 22

G - Plainte ou pas suivant la gravité des faits

H - Constitution d'un dossier en 4 exemplaires :

- 1 ORIGINAL pour l'arbitre
- 1 copie pour l'Amicale
- 1 copie pour l'UNAF
- 1 copie pour l'avocat (si dépôt de plainte)

Pièces du dossier :

- * Déclaration de sinistre (voir responsable Amicale)
- * Rapport à la commission de discipline
- * Certificat médical
- * Arrêt de travail
- * Attestation de dépôt de plainte ou PV de gendarmerie
- * Déclaration des témoins
- * Feuilles de maladie
- * Feuille de match si possible

NOTA : Au reçu d'une convocation, informe immédiatement ton Responsable d'Amicale et ton avocat.

Un membre de l'Amicale sera présent à tes côtés, le jour de l'audience.

Les frais d'avocat sont pris en charge par l'Amicale pour les adhérents.

